



Télétransmis à la Préfecture

Le : 12 NOV. 2024

Accusé de réception du : 12 NOV. 2024

Commune de MENDE
Département de la Lozère

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Arrêté municipal n°2024.12 en date du 12 NOVEMBRE 2024

Objet : Mise à l'enquête publique unique du projet de déclassement en vue de la cession d'une partie de la Rue du Gévaudan ainsi que l'aliénation d'un tronçon de chemin rural secteur Valcroze dans la continuité de la Rue du Gévaudan.

Le Maire de Mende,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L 141-3, R 141-4, R 141-5 et R 141-6 applicables pour le projet de déclassement en vue de cession d'une partie de la Rue du Gévaudan

Vu le Code rural et le code de la pêche maritime et notamment ses articles L 161-10, L 161-10-1 et R 161-25 et R 161-25 applicables pour l'enquête préalable à l'aliénation d'un tronçon du chemin Rural,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 2024 décidant de procéder à une enquête publique unique pour le déclassement d'une partie de la Rue du Gévaudan en vue de la cession d'une part et pour l'aliénation d'un tronçon de chemin rural situé à Valcroze et accessible depuis la Rue du Gévaudan d'autre part

Vu la décision de Mme. Le Maire désignant Monsieur Jean-Pierre BARRERE, cadre de la fonction publique d'Etat en retraite, demeurant 21 Avenue de la Thébaïde 48100 MARVEJOLS en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier à soumettre à enquête publique

ARRETE

Article 1

Le projet de déclassement d'une partie de la Rue du Gévaudan en vue de sa cession ainsi que l'aliénation d'un tronçon de chemin rural secteur Valcroze bordant les parcelles cadastrées AH 344, 338 et 379 est soumis à une enquête publique unique destinée à recueillir les observations du public.

Article 2

Les dossiers mis à l'enquête comprennent :

- Une notice explicative
- La délibération prise en Conseil Municipal du 12 Novembre 2024
- Un plan de situation
- Appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer
- Plan du projet

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par M. le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Mende pendant quinze jours consécutifs du 02 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Article 4 :

Monsieur Jean-Pierre BARRERE, cadre de la fonction publique d'Etat en retraite, demeurant 21 Avenue de la Thébaïde 48100 MARVEJOLS a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame le Maire de Mende.

Il se tiendra à la disposition des personnes et des représentants d'associations qui demandent à être entendus. Il recevra en mairie de Mende aux jours et heures suivants :

	DATES	HEURES
MAIRIE – Salle Henri Bourrillon	LUNDI 02 DECEMBRE 2024	09H à 12H
MAIRIE – Salle Henri Bourrillon	MERCREDI 18 DECEMBRE 2024	14H à 17H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante :

M. Le Commissaire-Enquêteur

Enquête relative projet de déclassement en vue de la cession d'une partie de la Rue du Gévaudan ainsi que l'aliénation d'un tronçon de chemin rural secteur Valcroze dans la continuité de la Rue du Gévaudan.

Mairie de Mende

Place Charles de Gaulle 48000 Mende

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par M. le commissaire-enquêteur qui, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête transmettra à Mme. le Maire l'ensemble du dossier avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Article 6 :

Le rapport et les conclusions de M. le commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Mende aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site de la ville : mende.fr

Une copie du rapport, des conclusions et de la délibération finale sera communiquée par Mme le Maire à Monsieur le Préfet de la Lozère

Article 7 :

Un avis au public concernant cette enquête publique unique sera affiché en mairie au moins 15 jours avant son ouverture et pendant toute sa durée, par les soins de la Mairie.

Cet avis sera publié par les soins de Monsieur le Maire 15 jours avant l'ouverture de l'enquête (Lozère Nouvelle) et sur le site de la ville mende.fr.

L'avis au public sera affiché sur les lieux concerné.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté par un certificat.

Article 8 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Lozère et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Publié le 12 NOV. 2024

Fait à Mende le 12 NOV. 2024

Le Maire de Mende
Régine BOURGADE



Mairie de Mende,
Régine BOURGADE



Acte à classer

20512

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

 PubliAct 91,477

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-12T09-33-31.00 (MI256801619)

Identifiant unique de l'acte : 048-214800955-20241112-20512-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté d'ouverture d'enquête publique projet de déclassement
d'une partie de la rue du Gévaudan en vue de sa cessation
ainsi que l'aliénation d'un tronçon de chemin rural
secteur Valcroze AH 344 338 et 379

Date de décision : 12/11/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [20512.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 12/11/24 à 09:33

Par [POURCHER-PORTALIER Frédéric](#)

Transmis Date 12/11/24 à 09:33

Par [POURCHER-PORTALIER Frédéric](#)

Accusé de réception Date 12/11/24 à 09:38